

# RAPPORT ANNUEL 2007-2008



Commission scolaire  
**DES PHARES**

## PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire des Phares offre des services du préscolaire au secondaire, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. Son territoire, d'une superficie d'environ 5 000 km<sup>2</sup>, s'étend de Saint-Fabien jusqu'à Métis-sur-Mer et remonte jusqu'à Esprit-Saint.

Notre commission scolaire comprend vingt-six écoles, deux centres de formation professionnelle et deux centres de formation générale des adultes.

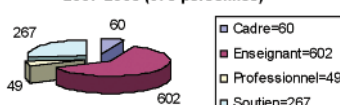
Quelques statistiques pour 2007-2008 :

### Élèves :

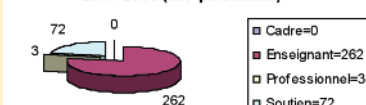
4 932	élèves au préscolaire et primaire
4 157	élèves au secondaire
1 029	élèves en formation professionnelle (élèves équivalent temps plein)
1 563	élèves en formation générale des adultes (élèves à temps plein et partiel)
<b>11 681</b>	<b>TOTAL DES ÉLÈVES</b>

### Membres du personnel :

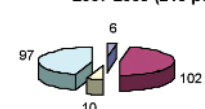
#### PERSONNEL RÉGULIER TEMPS PLEIN 2007-2008 (978 personnes)



#### PERSONNEL À TEMPS PARTIEL 2007-2008 (337 personnes)



#### PERSONNEL OCCASIONNEL 2007-2008 (215 personnes)



#### PERSONNEL TOTAL 2007-2008 (1530 personnes)



## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Raymond Tudeau**  
Président

C'est avec un souci de transparence et une volonté de rendre compte de nos actions à la population que nous vous présentons le rapport annuel de la Commission scolaire des Phares, pour l'année 2007-2008.

Vous pourrez y retrouver nos principaux objectifs, nos données financières, des faits saillants et un profil de la Commission scolaire. Même si nous devons toujours faire face à une baisse de clientèle reliée à la décroissance démographique et que nous devons appliquer des mesures très strictes au plan administratif, nous poursuivons nos efforts vers la réussite éducative et nous bonifions nos services pour les élèves en difficulté. L'amélioration de la persévérance à l'école est parmi nos grandes priorités, de même que l'épanouissement de nos élèves aux plans scolaire, personnel et social.

La formation des jeunes et des adultes est un travail d'équipe qui implique tout le personnel de la Commission scolaire, les commissaires, les bénévoles, les parents, les partenaires du milieu et, en tout premier lieu, les élèves eux-mêmes. Nous tenons à souligner la qualité du travail accompli par chacun et chacune, la volonté d'avancer ensemble et de progresser constamment sur le chemin de la réussite.



**Jacques Poirier**  
Directeur général

## CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le Conseil des commissaires est formé de dix-neuf commissaires, élus en vertu de la Loi sur les élections scolaires pour un mandat de quatre ans, et de deux commissaires parents, élus chaque année par le Comité de

parents. Les dernières élections scolaires générales ont eu lieu le 4 novembre 2007. En 2007-2008, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares était composé des personnes suivantes :



**Jacques Deschênes**  
Circonscription n° 1  
Saint-Fabien - Saint-Eugène-de-Ladrière - Saint-Valérien



**Nadyne Langlois**  
Circonscription n° 2  
Le Bic



**Gilbert Labrie**  
Circonscription n° 3  
Partie Rimouski (Sacré-Coeur)



**Denis Goulet**  
Circonscription n° 4  
Partie Rimouski (Nazareth)



**Sara Deschênes**  
Circonscription n° 5  
Esprit-Saint - Trinité-des-Monts - Saint-Narcisse - Mont-Label



**Guy Potvin**  
Circonscription n° 6  
Partie Rimouski (Sainte-Blandine, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Odile et District 8)



**Pauline Michaud**  
Circonscription n° 7  
Partie Rimouski (Sainte-Odile)



**Noëlla Bourdages**  
Circonscription n° 8  
Partie Rimouski (Saint-Robert)



**Raymond Tudeau**  
Président  
Circonscription n° 9  
Partie Rimouski (Saint-Pie X - Terrasses Arthur-Buies)



**Raynald Caissy**  
Vice-président  
Circonscription n° 10  
Partie Rimouski (Saint-Germain)



**Alain Rioux**  
Circonscription n° 11  
Partie Rimouski (Sainte-Agnès)



**Luc Marcoux**  
Circonscription n° 12  
Partie Rimouski (Pointe-au-Père)



**Steve Gagné**  
Circonscription n° 13  
Partie Rimouski (Rimouski-Est) et Saint-Anaclet



**Louise Dionne**  
Circonscription n° 14  
Sainte-Flavie - Sainte-Luce - Luceville



**Philippe St-Germain**  
Circonscription n° 15  
Partie Mont-Joli (Sud)



**Claude Fortin**  
Circonscription n° 16  
Partie Mont-Joli (Nord)



**Jean-Maurice Lechasseur**  
Circonscription n° 17  
Saint-Donat - Saint-Gabriel - Les Hauteurs - Saint-Charles-Garnier - Saint-Marcellin



**Stéphanie Vill**  
Circonscription n° 18  
Saint-Joseph-de-Lepage - Sainte-Angèle-de-Méridi - Sainte-Jeanne-D'Arc - La Rédemption - Saint-Octave-de-Méridi



**Lise Lévesque**  
Circonscription n° 19  
Price - Grand-Métis - Métis-sur-Mer - Padoue - Les Boules



**Gaston Rioux**  
Représentant du  
Comité de parents de  
l'ordre primaire



**Patrice Cayouette**  
Représentant du  
Comité de parents de  
l'ordre secondaire



## PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2003-2008

Le rapport annuel est le moyen privilégié pour la Commission scolaire de faire état des actions réalisées dans le cadre de sa planification stratégique.

### **ORIENTATION 1 – Accroître le niveau de formation des élèves et leur réussite**

L'implantation du Renouveau pédagogique s'est poursuivie auprès des élèves de 3<sup>e</sup> secondaire et son application est prévue en 4<sup>e</sup> secondaire pour 2008-2009.

L'élaboration et la mise en place du bulletin chiffré se sont effectuées à l'automne 2007 afin de répondre aux nouvelles exigences du Régime pédagogique.

Les équipes concernées des écoles Paul-Hubert et le Mistral se sont préparées à l'implantation des parcours de formation axée sur l'emploi et ont participé activement aux activités de perfectionnement.

Des ressources additionnelles ont été embauchées pour aider la clientèle en difficulté.

En janvier 2008, la stratégie d'intervention pour agir autrement (SIAA) a été implantée dans neuf écoles primaires en plus des quatre écoles secondaires qui en bénéficiaient dans les années antérieures. Une agente de développement a été embauchée à raison de deux jours par semaine afin d'accompagner les écoles dans l'élaboration ou l'actualisation de leur portrait.

La formation issue du projet de recherche avec l'UQAR sur la réussite des garçons a été réalisée auprès de vingt enseignants de la commission scolaire qui ont pu implanter des nouvelles stratégies afin d'augmenter la lecture dans leur classe.

La Politique alimentaire est implantée depuis janvier 2008 dans toutes les écoles (services de garde, machines distributrices, etc.) et tous les centres. La Politique sur l'activité physique et les saines habitudes de vie sera élaborée en 2008-2009.

L'approche « École en santé » a été vécue dans dix écoles, toujours en collaboration avec deux agentes d'implantation des Centres de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette et de la Mitis.

Quatre moniteurs de langue ont soutenu les apprentissages des élèves en anglais dans les écoles primaires l'Aquarelle, Élisabeth-Turgeon, Norjoli et des Alizés, et secondaires Saint-Jean et Paul-Hubert. Les programmes d'anglais enrichi du MELS ont été offerts dans les écoles secondaires Saint-Jean, Langevin et Paul-Hubert.

Les équipes des écoles primaires accompagnées par les conseillers pédagogiques, ont élaboré leurs normes et modalités d'évaluation des apprentissages. En 2008-2009, les écoles secondaires poursuivront les travaux amorcés en 2007-2008.

Quatre écoles ont contribué à « Écoles éloignées en réseau » soit Euclide-Fournier, la Colombe, l'Envol et Clair-Soleil. Elles ont réalisé des projets axés sur le livre dont le « Cercle de lecture », la participation au Salon du livre et des olympiades.

### **ORIENTATION 2 – Qualifier les jeunes et les adultes selon leurs aptitudes en vue de leur insertion sociale et professionnelle**

Le MELS ayant décidé de reporter en 2009-2010 l'implantation du nouveau curriculum au secteur des adultes, les équipes enseignantes ont commencé à s'approprier les contenus des programmes.

Afin de rapprocher la formation de nos élèves en formation professionnelle à la réalité du monde du travail, un projet en production bovine a été réalisé en collaboration avec des producteurs du milieu tandis qu'un autre projet a été élaboré en production laitière pour l'année scolaire 2008-2009.

Un financement régional provenant de la table interordres et impliquant Emploi Québec a permis à la Commission scolaire des Phares de maintenir ouverts des petits groupes en Soutien informatique et en Production laitière et de qualifier seize élèves.

Le comité sur les parcours de formation composé de représentants des secteurs jeunes, adultes et formation professionnelle, a poursuivi ses travaux afin d'harmoniser les passerelles nécessaires à nos jeunes dans le cadre de l'approche orientante.

Un plan d'action visant la rétention et l'accessibilité des moins de 20 ans en formation professionnelle a été élaboré dans les deux centres. Le plan d'action a mené à la préparation d'un plan de communication et de valorisation de la formation professionnelle.

La Commission scolaire des Phares a pris part aux Olympiades de la formation professionnelle qui ont eu lieu à Québec en avril 2008. Cinq de nos élèves y ont participé et ont remporté trois médailles. L'un d'entre eux a même participé aux Olympiades canadiennes et il a remporté la médaille d'argent en carrosserie.

Un comité conjoint, Commission scolaire et Cégep de Rimouski, a travaillé à l'élaboration d'un projet de rapprochement en formation professionnelle et technique en télécommunication. Les résultats de ces travaux devraient être présentés au MELS en décembre 2008 pour validation.



# RAPPORT ANNUEL 2007-2008

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2003-2008 (SUITE)

Les deux centres de formation aux adultes ont travaillé à préparer l'implantation de la formation à distance pour l'automne 2008.

**ORIENTATION 3 – Assurer le soutien aux établissements afin qu'ils offrent un haut niveau de formation répondant aux besoins des personnes et aux besoins d'une société du savoir en constante évolution**

Le plan de formation continue du personnel a donné place à de nombreuses activités de formation et d'accompagnement dans chacune des écoles.

Le programme d'insertion professionnelle a poursuivi son développement avec, entre autres, l'expérimentation d'une trousse pour les enseignantes et enseignants suppléants qui sera mise en place dans toutes les écoles pré-scolaire/primaire, secondaire et les centres, ainsi que l'élaboration d'un guide pour les enseignantes et enseignants qui accompagnent du nouveau personnel enseignant.

Les Services éducatifs ont offert deux rencontres d'information à tous les parents du territoire sur le bulletin chiffré et l'évaluation des compétences. Malgré une faible participation, les parents présents ont apprécié l'activité.

Le Comité de parents et le Conseil des commissaires ont vécu une soirée d'animation avec des représentants des Services éducatifs sur le programme d'Éthique et de Culture religieuse et sur le bulletin chiffré et l'évaluation des compétences.

Les programmes des services complémentaires ont été adoptés en juin 2008 par le Conseil des commissaires et leur mise en œuvre est prévue dans chaque école en 2008-2009.

**ORIENTATION 4 – Rendre compte à la population des services rendus par les établissements et par la Commission scolaire**

Toujours soucieuse de mieux faire connaître l'ensemble des réalisations et des services offerts dans ses écoles, la Commission scolaire a poursuivi la publication hebdomadaire de sa chronique «Cap sur la réussite» dans le journal L'Avantage.

Un nouveau projet a également pris forme par la présentation d'une émission à la télévision communautaire de Cogéco ayant pour thème «Sous le phare». Quatorze émissions comportant trois reportages chacune ont été réalisées et diffusées au cours de l'année. Ces reportages font état de projets réalisés dans les écoles et les centres.

La Commission scolaire a également adopté au cours de 2007-2008 une Politique relative à la probité et à la vérification des antécédents judiciaires et une Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire. La Politique relative au maintien ou à la fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés a également été révisée afin de tenir compte des nouvelles dispositions législatives qui prévoient notamment l'encadrement d'une consultation publique.





## RÉSULTATS AUX ÉPREUVES DU MELS - JUIN 2008

Les résultats des élèves de la Commission scolaire des Phares aux épreuves du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport sont très satisfaisants. Dans plusieurs matières, les taux de réussite pour juin 2008 sont supérieurs aux taux de réussite provinciaux. Fait à remarquer, le taux de réussite en français de 5<sup>e</sup> secondaire se situe à 84,5 % comparativement à 82,2 % à l'échelle provinciale.

### Résultats aux épreuves du MELS – Juin 2008

Matières	Commission scolaire des Phares		Région*		Province*	
	Résultat moyen	Taux de réussite	Résultat moyen	Taux de réussite	Résultat moyen	Taux de réussite
Histoire du Québec et du Canada (4 <sup>e</sup> sec.) 085-414	64,1%	70,9%	65,5%	71,8%	65,6%	72,7%
Anglais (5 <sup>e</sup> sec.) 156-510						
Production d'un discours oral	82,6%	99,1%	81,3%	98,4%	82,5%	97,7%
Anglais (5 <sup>e</sup> sec.) 156-520						
Production d'un discours écrit	77,3%	91,0%	77,8%	92,8%	81,3%	95,9%
Anglais (5 <sup>e</sup> sec.) 156-530						
Compréhension d'un discours oral	78,0%	81,7%	75,2%	79,1%	80,9%	87,1%
Anglais (5 <sup>e</sup> sec.) 156-540						
Compréhension d'un discours écrit	76,5%	78,8%	73,8%	75,3%	76,6%	81,5%
Mathématique (4 <sup>e</sup> sec.) 068-436	65,9%	72,7%	64,9%	71,7%	65,9%	71,5%
Mathématique (5 <sup>e</sup> sec.) 068-514	63,6%	71,6%	64,2%	73,6%	62,1%	67,9%
Sciences Physiques (4 <sup>e</sup> sec.) 056-470	78,6%	88,7%	77,6%	87,5%	74,9%	82,8%
Français (5 <sup>e</sup> sec.) 129-510						
Production d'un discours écrit	73,4%	84,5%	73,4%	83,8%	71,7%	82,2%

Le taux de diplomation des études secondaires (DES) pour juin et août 2008 a légèrement augmenté depuis 2007, alors qu'il se situe maintenant à 86,64 % comparativement à 85,5 % en 2007. Notre taux de réussite se situe toutefois sous le taux provincial de 87,06 %.

### Diplômes d'études secondaires (juin et août 2008)

	Commission scolaire des Phares	Région*	Province*
Élèves diplômables**	569	1 488	50 215
Élèves diplômés	493	1 306	43 715
Pourcentage	86,64 %	87,78 %	87,06%

\* Secteur public francophone

\*\*Si aucun échec à la session de juin et août 2008.



# RAPPORT ANNUEL 2007-2008

## RESSOURCES FINANCIÈRES

La Commission scolaire a terminé l'année 2007-2008 avec un surplus d'exercice de 1 408 913 \$ sur des revenus totalisant 103 587 968 \$. Au terme de la même année, le surplus cumulé de la Commission scolaire est de 3 996 611 \$.

En prenant en considération un montant de 2 593 406 \$ réservé aux écoles, aux services de garde et aux centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle, la situation financière de la Commission scolaire se traduit par un surplus cumulé de 1 403 205 \$ au 30 juin 2008.

Le tableau « État des revenus et des dépenses » présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus reçus par la Commission scolaire pour l'année 2007-2008.

### État des revenus et des dépenses

#### REVENUS

Subvention de fonctionnement :		Taxes scolaires	9 391 290
- Formation générale jeunes	50 864 458	Subvention de péréquation	12 855 494
- Enseignement professionnel	6 782 845	Subvention pour le transport scolaire	3 430 684
- Formation générale adultes	2 483 439	Subvention pour service de la dette	3 889 628
Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux	378 664	Subvention d'investissement	4 843 719
		Autres revenus	8 667 747

**TOTAL DES REVENUS :** 103 587 968

#### DÉPENSES

<b>Enseignement et formation :</b>	<b>47 394 066</b>	<b>Activités de soutien à l'enseignement et à la formation :</b>	<b>19 703 942</b>
Enseignement préscolaire, primaire et secondaire	34 816 624	Gestion des écoles et des centres	7 504 519
Formation professionnelle	6 104 541	Moyens d'enseignement	1 074 445
Enseignement particulier	4 346 550	Animation et développement pédagogiques	2 074 297
Formation des adultes	2 126 351	Services complémentaires et formation d'appoint	9 050 681
<b>Activités parascolaires :</b>	<b>10 659 509</b>	<b>Activités de gestion :</b>	<b>5 024 765</b>
Transport scolaire	7 663 870	Gestion	3 151 488
Services de garde	2 943 065	Services corporatifs	1 396 215
Services alimentaires et aide à la pension	52 574	Perfectionnement	477 062
<b>Activités relatives aux biens, meubles et immeubles :</b>	<b>7 400 054</b>	<b>Activités connexes :</b>	<b>6 844 492</b>
Conservation des immeubles	1 623 529	Financement	4 086 166
Entretien ménager	2 478 201	Projets spéciaux et activités extrascolaires	2 379 712
Consommation énergétique	3 152 092	Rétroactivité	22 120
Location d'immeubles et sécurité	146 232	Autres dépenses	356 494
<b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>6 791 003</b>		

**TOTAL DES DÉPENSES :** 103 817 831

Dépenses dont le financement à long terme est à la charge de la Commission scolaire : 1 638 776

**SURPLUS DE L'EXERCICE :** 1 408 913





## FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE RESSOURCES MATÉRIELLES

### RESSOURCES INFORMATIQUES

- Investissement de près de 550 000 \$ dans l'acquisition de nouveaux équipements et périphériques (parc de 3 500 ordinateurs).
- Mise en place des infrastructures nécessaires à l'implantation du projet « Écoles éloignées en réseau » qui permet une interaction pédagogique entre différentes écoles situées dans le haut-pays du territoire.

### TRANSPORT SCOLAIRE

- 6 865 élèves transportés.
- Environ 11 000 km parcourus quotidiennement par 135 véhicules.
- Déroulement de la deuxième année du contrat de transport scolaire qui se terminera à la fin de 2008-2009.

### PARC IMMOBILIER

- Début des travaux visant l'implantation d'importantes mesures d'économie d'énergie dans cinq bâtiments. Ces travaux sont réalisés par la firme Teknika-HBA. La fin des travaux et le début des économies sont prévus pour novembre 2008. Il s'agit d'un projet global de 5,9 millions \$.
- Réalisation d'une première phase de travaux visant le réaménagement des laboratoires de sciences et autres locaux spécialisés du deuxième cycle du secondaire pour répondre aux exigences du re-

nouveau pédagogique pour 800 000 \$.

- Début en mai des travaux de relocalisation du Centre de formation des adultes de Mont-Joli. Ce projet nécessite la relocalisation des élèves du pavillon Notre-Dame-de-Lourdes vers le pavillon Saint-Joseph. Après la fin des travaux, le Centre de formation des adultes sera localisé dans l'ancien pavillon Notre-Dame-de-Lourdes. Il s'agit d'un projet de l'ordre de 1,3 million \$.
- Achat du fond de terrain sur lequel est construite l'école Sainte-Luce. Ce terrain appartenait à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Luce. La transaction s'élève à 47 000 \$.
- Vente de trois immeubles appartenant à la Commission scolaire :
  - Parcelle de terrain située derrière l'école Paul-Hubert de Rimouski, au Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec pour 190 000 \$;
  - Fond de terrain sur lequel est construite la résidence des Sœurs du Saint-Rosaire à Mont-Joli, à la Congrégation pour 47 000 \$.
  - Pavillon L'Héritage de Saint-Anaclet au Centre polyvalent des aînés pour 8 000 \$.
- Grâce à la mesure «Maintien des bâtiments» du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, réalisation de sept projets majeurs :

- Réfection de la fenestration et de l'enveloppe de l'école Sainte-Luce pour 145 000 \$;
- Réfection de la fenestration et de l'enveloppe du pavillon Marie-Élisabeth de Saint-Gabriel pour 255 000 \$;
- Réalisation de la deuxième phase de la réfection de la toiture de l'école Langevin pour 155 000 \$;
- Réalisation de la première phase de la réfection de la toiture de l'école Saint-Jean pour 200 000 \$;
- Réalisation de la première phase de la réfection de la toiture de l'aile D de l'école Paul-Hubert pour 345 000 \$;
- Réfection de la toiture de la piscine de l'école Paul-Hubert pour 315 000 \$;
- Réalisation de la première phase de la réfection de l'enveloppe de la piscine de l'école Paul-Hubert pour 175 000 \$;
- En plus de ces projets, un montant additionnel de 250 000 \$ a été investi dans d'autres projets d'amélioration, de modification et de transformation des immeubles.



# RAPPORT ANNUEL 2007-2008

## RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Au cours de l'année 2007-2008, aucune plainte n'a été soumise.

### RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

#### SECTION I

##### 1.0 PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires adopte un Code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Ce code est un outil au service de la responsabilité qui incombe aux commissaires de la Commission scolaire des Phares. Cette responsabilité décrite dans la Loi sur l'instruction publique consiste à assurer les services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation professionnelle et d'éducation des adultes à la population du territoire des MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette.

Le présent Code d'éthique et de déontologie permet de témoigner individuellement et collectivement des valeurs promues dans l'enseignement et dans l'administration de la Commission scolaire. Il constitue une référence éthique pour les commissaires et contribue à assurer le respect et la protection des personnes. Par l'adoption de ce code, les commissaires entendent accroître et maintenir la confiance du public en l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité dans l'administration de la Commission scolaire.

#### SECTION II

##### 2.0 DÉFINITIONS

###### Éthique :

Ensemble des valeurs promues par une organisation en vue de réaliser sa mission.

###### Déontologie :

Ensemble de devoirs qu'impose l'exercice d'une responsabilité.

###### Code d'éthique et de déontologie :

Document dans lequel on retrouve un certain nombre de règles permettant d'encadrer les responsabilités et les conduites des personnes. Le Code d'éthique et de déontologie comprend l'énoncé des valeurs et des responsabilités qui incombent aux membres des organismes responsables de services publics.

###### Commissaire :

Désigne la personne élue ou nommée en application de la Loi sur les élections scolaires et celle représentant les parents pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

###### Conflit d'intérêts :

Situation de fait, directe ou indirecte, de laquelle peut profiter sciemment un membre du Conseil des commissaires et qui le rend inhabile à exercer son mandat, à moins que cette situation ne soit dénoncée par écrit et que le membre ne s'abstienne de participer au débat et à toute décision dans laquelle il est placé en situation conflictuelle. Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un commissaire, consciemment ou non, est influencé par des considérations d'intérêt personnel dans l'exercice de ses fonctions officielles ou tire un avantage du fait de ses fonctions, en utilisant son statut ou le nom de la Commission scolaire. Le terme intérêt personnel inclut la famille immédiate.

###### Famille immédiate :

Désigne un parent ou conjoint du commissaire :

- Parent : le père, la mère, le père par remariage, la mère par remariage ou un parent nourricier, le frère, la sœur, le demi-frère, la demi-sœur, un enfant (y compris l'enfant du conjoint), l'enfant d'un premier lit, l'enfant en tutelle, le petit-fils, la petite-fille, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle-sœur, le gendre, la bru;

- Conjoint : la personne qui est mariée et qui cohabite avec le commissaire ou la personne qui n'est pas mariée avec lui, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, mais qui vit maritalement avec lui et qui le présente publiquement comme son conjoint.

#### SECTION III

##### 3.0 CHAMP D'APPLICATION

Le Code d'éthique et de déontologie s'adresse au commissaire de la Commission scolaire des Phares. Il s'applique intégralement durant son mandat. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

#### SECTION IV

##### 4.0 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE

###### Responsabilités d'ordre général

- 4.1 Le commissaire respecte son engagement d'honneur (annexe 1).
- 4.2 Le commissaire exerce sa fonction dans le respect des chartes, des lois, des règlements et des politiques établis.
- 4.3 Le commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul tout renseignement et information concernant :
  - les discussions sur des négociations en cours;
  - les négociations avec les fournisseurs;
  - la vie privée du personnel, des élèves, de leur famille, ainsi que des membres du Conseil des commissaires;
  - la sélection du personnel;
  - les mesures disciplinaires;
  - les documents en cours d'élaboration par la Commission scolaire et identifiés confidentiel;
  - d'autres organismes publics et qui ne sont pas encore divulgués par ces derniers;
  - les discussions informelles tenues lors de comités de travail;
  - toute autre information pour laquelle le Conseil des commissaires, le Comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.

###### Responsabilités envers la communauté

- 4.4 Le commissaire respecte les droits de toutes et tous.
- 4.5 Le commissaire s'assure de la plus grande équité possible dans l'offre de service à la communauté.
- 4.6 Le commissaire doit concilier sa fonction de représentant du parent, du contribuable, du citoyen et être à l'écoute de leurs attentes.

###### Responsabilités envers la Commission scolaire

- 4.7 Le commissaire n'exerce pas sa fonction seul. Il fait partie

d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la Commission scolaire et c'est dans ce cadre et en ce lieu qu'il exerce son mandat.

- 4.8 Le commissaire veille aux intérêts de la Commission scolaire.
- 4.9 Le commissaire ne peut intervenir de son propre chef dans l'administration d'un établissement ou de la Commission scolaire.
- 4.10 Le commissaire apporte sa contribution active et responsable dans l'élaboration des orientations, des politiques et des règlements établis par le Conseil et il les respecte.
- 4.11 Le commissaire fait preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte dans les dossiers qui sont soumis à son attention.
- 4.12 Le commissaire évite d'être placé en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. Il évite toute situation où son intérêt personnel ou celui d'un membre de sa famille immédiate peut influencer l'exercice de ses fonctions (annexe 1).
- 4.13 Le commissaire exerce d'une manière responsable son droit de justifier en public son opposition à l'égard d'une décision du Conseil pour laquelle il a enregistré sa dissidence.
- 4.14 Le commissaire assume son devoir de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités où il a accepté de participer.
- 4.15 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec les autres membres du conseil.

###### Responsabilités envers le personnel et les élèves

- 4.16 Le commissaire exerce son rôle et ses responsabilités sans discrimination pour l'ensemble des personnes relevant de ses compétences.
- 4.17 Le commissaire s'applique à favoriser, dans l'adoption des politiques et règlements, la poursuite des valeurs promues par la Commission scolaire.
- 4.18 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec le personnel œuvrant dans son organisation.

#### SECTION V

##### 5.0 IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts se regroupent en quatre catégories. Le commissaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

###### 5.1 Rapport avec l'argent :

- les avantages directs, marques d'hospitalité ou de gratitude, cadeaux;
- l'utilisation à des fins personnelles de la propriété de la Commission scolaire sous réserve des politiques ou instructions existantes;
- les relations contractuelles entre la Commission scolaire et un organisme ou une entreprise dans laquelle le commissaire, ou un membre de sa famille immédiate, possède un intérêt direct ou indirect.

Au regard des conflits d'intérêts résultant des marques d'hospitalité, de gratitude ou de cadeaux de valeur appréciable (plus de 100 \$), le commissaire peut conserver



# RAPPORT ANNUEL 2007-2008



Commission scolaire  
**DES PHARES**

## RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (SUITE)

l'avantage reçu à la condition d'en informer le Conseil par le biais d'une déclaration écrite, tel que prévu en annexe 3 du présent document. Toutefois, lorsque l'avantage résulte de la participation à une activité pour laquelle le commissaire a défrayé lui-même le coût d'inscription, il n'est pas tenu d'effectuer une telle déclaration. Aussi, le commissaire n'est pas tenu de déclarer un cadeau de valeur modeste (100 \$ et moins).

### 5.2 Rapport avec l'information :

L'utilisation à des fins personnelles d'informations privilégiées obtenues dans le cadre de ses fonctions de commissaire.

### 5.3 Rapport avec l'influence :

L'utilisation des attributs d'une charge pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

### 5.4 Rapport avec le pouvoir :

- l'abus d'autorité ou le fait de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction;
- le harcèlement.

## SECTION VI

### 6.0 PRATIQUES RELIÉES À LA RÉMUNÉRATION

Le commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le Décret concernant la rémunération des commissaires.

Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour leur fonction de commissaire.

## SECTION VII

### 7.0 MÉCANISMES D'APPLICATION

7.1 En début de mandat, le Conseil des commissaires forme un comité d'application du Code d'éthique et de déontologie et y désigne trois commissaires, dont le président. Le directeur général coordonne les travaux du comité et y siège sans droit de vote.

Deux autres commissaires sont désignés substitués pour remplacer un des membres du comité d'application du Code d'éthique et de déontologie en cas d'absence ou lors de plainte portée contre un des membres du comité d'examen. Lors de leur désignation, le Conseil des com-

missaires détermine l'ordre dans lequel les substitués sont appelés à siéger au comité d'application du Code d'éthique et de déontologie.

En cas de vacance, le Conseil des commissaires nomme un remplaçant.

7.2 Tout manquement présumé au Code d'éthique et de déontologie, par un commissaire, est signalé, par écrit, au Comité d'application du Code d'éthique et de déontologie, à l'attention du président. Tout manquement au Code d'éthique et de déontologie, par le président, est signalé, par écrit, à un membre du comité.

7.3 Ce comité veille à l'application du Code d'éthique et de déontologie décrit au présent règlement. Le Conseil des commissaires habilite les membres du comité d'application à rencontrer tout commissaire qui aurait des attitudes, comportements ou agissements non-conformes aux attentes exprimées en matière d'éthique et de déontologie lorsque ces attitudes, comportements ou agissements n'ont pas fait l'objet d'un signalement écrit.

7.4 À la suite d'un signalement ou d'une plainte relative au présent règlement, le comité d'application du Code d'éthique et de déontologie réfère cette plainte à la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction.

7.5 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction est nommée par le Conseil des commissaires. Cette personne est nommée pour un mandat de quatre ans. Le Conseil des commissaires nomme un substitut pour la même durée.

7.6 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction, ou son substitut, le cas échéant, peut s'adjoindre deux personnes pour siéger avec elle et déterminer s'il y a eu contravention et imposer une sanction s'il y a lieu.

7.7 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction siège lorsqu'une plainte écrite lui est transmise par le Comité d'application du Code d'éthique et de déontologie ou sur demande du Conseil des commissaires.

À cette fin :

- Elle vérifie les allégations de comportement susceptibles d'être dérogatoire;
- Elle invite le plaignant et le commissaire concerné à se

faire entendre ainsi que tout autre témoin pertinent. L'identité du plaignant et des témoins demeure confidentielle.

- Elle dépose un rapport écrit au Conseil des commissaires et en remet une copie au commissaire concerné.
- Lorsqu'il n'y a pas de manquement au Code d'éthique et de déontologie, elle en informe le Comité d'application du Code d'éthique et de déontologie, le plaignant et la personne concernée.
- Lorsqu'il y a un manquement au Code d'éthique et de déontologie, elle peut imposer une sanction parmi les suivantes :
  - un rappel à l'ordre, assorti ou non d'une demande de présentation d'excuses;
  - une réprimande ou un blâme écrit;
  - une suspension du droit de parole pour une durée limitée.
- Dans une situation exceptionnelle, la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction peut recommander au Conseil des commissaires d'entreprendre une action en vue d'une procédure légale de révocation.

## SECTION VIII

### 8.0 RAPPORT ANNUEL

8.1 La Commission scolaire doit rendre le Code accessible au public et le publier dans son rapport annuel.

8.2 Le rapport annuel doit faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction, des décisions et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déçus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

### 9.0 ACCESSIBILITÉ

Le Code d'éthique et de déontologie des commissaires est accessible au bureau de la secrétaire générale.

### 10.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement adopté par le Conseil des commissaires par sa résolution n° 08-02-25-225 abroge et remplace le règlement antérieur (C.C.r.15-2002) et entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

#### Réalisation :

Ce document est une réalisation du Secrétariat général de la Commission scolaire des Phares.

#### Coordination :

Cathy-Maudé Croft, secrétaire générale

#### Secrétaire à la rédaction :

Nancy Bérubé

#### Conception, graphisme et imprimerie :

L'Avantage concept

Le Secrétariat général remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Une version électronique est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares au [www.csphares.qc.ca](http://www.csphares.qc.ca).

Siège social de la Commission scolaire des Phares  
435, avenue Rouleau, Rimouski (Québec) G5L 8V4

Téléphone : (418) 723-5927  
Télécopieur : (418) 724-3350

Décembre 2008

